

Au plan européen

Historique

La première directive européenne favorable à la libéralisation du marché de l'énergie a vu le jour en 2006 (directive 96/92/CE du 19 décembre 1996). Et sera complétée par la suite par les directives 2003/54/CE et 2003/55/CE organisant l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité en Europe.

Avec ses 450 millions de consommateurs, l'Europe est le deuxième marché mondial de l'énergie. Afin de réduire sa dépendance aux autres marchés, l'Union veut se doter d'un marché unique de l'énergie et du gaz concurrentiel en provoquant une diminution du prix, une amélioration de l'approvisionnement et un renforcement de la compétitivité.

En vertu des directives européennes¹, le marché de l'électricité et du gaz devra être ouvert à la concurrence au plus tard pour le 1^{er} juillet 2007 dans l'ensemble des Etats membres. Pour rappel, les entreprises (consommateurs non résidentiels) peuvent choisir leur fournisseur depuis le 1^{er} juillet 2004.

Objectifs

L'Europe veut ainsi mettre fin aux situations de monopoles existants dans les différents Etats membres.

La libéralisation des marchés du gaz et de l'électricité repose sur une modification de fonctionnement des marchés :

- création d'une bourse de l'électricité où les acteurs peuvent s'échanger des kilowatts
- réorganisation des anciens monopoles publics afin qu'ils soient séparés juridiquement et fonctionnellement des activités de transports et de distribution des activités de production.

Le projet européen tend à la libre concurrence en matière d'énergie mais toutefois intègre des objectifs sociaux, environnementaux et de développement durable.

Dans ce cadre, l'Europe a décidé de mettre l'accent sur la promotion des sources d'énergie renouvelables (énergie éolienne, biomasse), les biocarburants, l'hydroélectricité, etc., et sur l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les différents secteurs.

Cette politique s'inscrit également dans la lutte contre le réchauffement climatique : pour limiter l'accroissement des températures du globe, il faut que les émissions mondiales de gaz

¹ Pour les principales :

1996- directive européenne prévoyant l'ouverture du marché de l'électricité en Europe en ce qui concerne les entreprises

1999- directive européenne prévoyant l'ouverture du marché du gaz en ce qui concerne les entreprises

2001- directive européenne Loyola De Palacio (nom du commissaire européen auteur de la directive) prévoyant une libéralisation totale des marchés en 2005. Des délais ont été accordés aux Etats membres afin de leur laisser le temps de mettre en place les mécanismes nécessaires à cette libéralisation

2003- directives européennes organisant l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité

à effet de serre connaissent leur point culminant au plus tard en 2025 puis reculent de minimum 15% (50% idéalement) par rapport aux émissions de 1990.

D'après le livre vert de la Commission européenne, pour 2010, 21% de l'électricité devrait être produite en Europe à partir de sources d'énergie renouvelables.